

Actions de sensibilisation à la politique de l'eau

du Département
des Hauts-de-Seine



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Le Département des Hauts-de-Seine est engagé dans la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable qui s'inscrit notamment dans le respect des 5 piliers décrits par le Code de l'environnement : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; et la transition vers une économie circulaire.

Il articule cette réflexion autour de projets définis forts, structurants pour le territoire et le cadre de vie :

- La stratégie nature,
- Le projet des cours de collèges « Îlots verts »,
- Le plan d'action contre les émissions de gaz à effets de serre,
- Le Plan vélo,
- Et maintenant la Politique de l'eau.

La Politique de l'eau trace les lignes directrices d'une gestion toujours plus vertueuse de l'eau. Ressource naturelle indispensable à la naissance de la vie et à son développement, elle est un bien public à préserver.

C'est tout l'objet de la compétence assainissement détenue par le Département, élément du petit cycle de l'eau, au service de la protection du milieu naturel que représentent la Seine et ses berges.

Les enjeux autour de l'eau doivent mobiliser les acteurs institutionnels, les décideurs publics et privés mais aussi le citoyen qui, par une bonne compréhension des enjeux, peut agir et devenir pleinement partie prenante dans l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

Le présent livret s'inscrit dans la Politique de l'eau présentée le 16 décembre 2022 à l'Assemblée départementale. Il vise à accompagner les actions déclinées dans les documents « La politique de l'eau 2022 », le Schéma directeur d'assainissement 2022, le Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022 et le Contrat de territoire eau et climat qui la constituent.



Introduction	2
Les enjeux et actions de la Politique de l'eau 2022	4
Les impacts des actions du Département sur le milieu naturel	5
La gestion des risques naturels	6
Adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique	7
Les enjeux de communication	7
La sensibilisation menée par le Département et son délégataire	8
Les actions de la SEVESC	10
Les actions du Département	11
Tous acteurs : « quand on connaît bien, on agit mieux »	12
Les parties prenantes	13
Le citoyen	14
Les entreprises	24
Les collectivités et leurs partenaires	25
Conclusion	26

Les enjeux et actions de la Politique de l'eau 2022



Les impacts des actions du Département sur le milieu naturel

La direction de l'eau porte la compétence assainissement du Département. A ce titre, elle gère et renouvelle un système complexe composé de 628 km de canalisations, de stations de relèvement, de chambres à sables et autres ouvrages et équipements lui permettant d'assurer le transport des eaux usées et des eaux pluviales du territoire vers les stations d'épuration avant leur rejet en Seine.

Par sa conception, le système d'assainissement est en lien étroit avec la Seine et impacte ainsi sa qualité. Les objectifs du Département, guidés par les obligations réglementaires mais aussi par une volonté politique forte d'amélioration de la qualité environnementale du territoire sont de plusieurs ordres :

- Ne pas déverser d'effluents du réseau d'assainissement dans le milieu naturel par temps sec ;
- Limiter les déversements d'effluents du réseau d'assainissement dans le milieu naturel par temps de pluie à moins de 5 % du volume total transporté ;
- Limiter les débordements des réseaux d'assainissement dans la ville par temps de pluie.

Les objectifs se déclinent également dans un programme ambitieux d'aménagement des berges de Seine. Le Département agit ainsi pour l'amélioration de la qualité des masses d'eau et la préservation de la biodiversité. Le Département, dans son Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022, a identifié les sites offrant de réelles opportunités pour d'une part protéger les espèces végétales et d'autre part offrir de nouveaux espaces de promenade et de nature, en se positionnant comme un acteur à part entière du fleuve .



En savoir plus

« La politique de l'eau 2022 du Département des Hauts-de-Seine »

Pollution par les eaux usées : la feuille de route du Département pour limiter les impacts sur le milieu naturel (p.39 et 40)



En savoir plus

« Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022 du Département des Hauts-de-Seine »



La gestion des risques naturels

Les risques naturels existent depuis toujours mais leur évolution, intimement liée au changement climatique, impacte directement le territoire.

Les prévisions sur l'impact du changement climatique sur l'eau appellent à la mobilisation. Les diverses projections ont permis de caractériser les incidences prévisibles du changement climatique à l'horizon 2050 à 2100 avec :

- Augmentation de la température de l'air de 2 °C à 3 °C et de l'évapotranspiration (16 %) ;
- Diminution des pluies estivales de 6 à 12 % ;
- Baisse des débits d'étiages de l'ordre de 40 % entre août et novembre ;
- Augmentation de la température de l'eau de 2°C.

(source - Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine – 2016 comité de bassin 8/12/2016)

Le changement climatique a donc un impact fort sur la survenance des sécheresses et sur leurs conséquences sur la qualité de l'eau. L'ensemble du cycle de l'eau est affecté : perturbation des régimes de pluies, du ruissellement, du niveau des cours d'eau et des mers.

Les milieux aquatiques sont directement exposés aux modifications des températures atmosphériques et des cours d'eau et à toutes les variations brutales des niveaux d'eau et des débits. Lors des sécheresses la concentration de la pollution dans les cours d'eau augmente, alors que les fortes pluies provoquant des crues accentuent l'érosion et la destruction des habitats, des espèces....

La répartition des précipitations dans l'année a changé et on constate déjà des intensités de pluies très fortes en été qui sont de nature à générer des crues de la Seine à des périodes inédites comme cela a été le cas en juin 2016.

Ces précipitations sollicitent fortement le réseau d'assainissement avec une augmentation des risques de déversement dans le milieu naturel et de débordement des réseaux en surface, créant des inondations au cœur des villes.

La gestion de l'eau ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la manière de faire face à ces phénomènes.



En savoir plus

« La politique de l'eau 2022 du
Département des Hauts-de-Seine »

S'adapter au changement climatique :
une nécessité, une construction
collective et individuelle (p.22-23)

Adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique

Après des décennies d'urbanisation qui ont notamment conduit à imperméabiliser les sols et à renvoyer toujours plus d'eau polluée dans les réseaux (lessivage des routes, eaux industrielles, micropolluants,...), l'urgence climatique impose de poursuivre et même d'accentuer l'effort de protection des milieux naturels :

- Moins déverser en Seine pour limiter la pollution et la déstabilisation de la biodiversité. Cela passe par une maîtrise de l'exploitation, une optimisation de la circulation des effluents dans le réseau et la maîtrise des flux entrants avec l'objectif de systématiser la gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- Permettre à la biodiversité de se développer et aux habitants de trouver des espaces de fraîcheur lors des épisodes de canicules (renaturer les bords de Seine) ;
- Lutter contre les débordements des réseaux en observant une gestion des eaux pluviales à la parcelle, au plus près de l'endroit où elles tombent ; ces eaux restituées au milieu naturel réalimentent les nappes et offrent l'opportunité de travailler sur les îlots de fraîcheur.

Les enjeux de communication

Afin de rendre visible le chemin de l'eau et ainsi révéler aux yeux de tous l'invisible que constitue le système d'assainissement et la nécessaire implication de chacun dans son fonctionnement, deux grands enjeux de communication se dégagent :

- La sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes dans la vie de la cité ;
- L'appel à la participation de chacun pour aboutir à une gestion vertueuse de l'eau aussi bien à l'échelle globale qu'à l'échelle individuelle.

Après un rappel des actions menées en la matière par le délégataire exploitant de l'assainissement départemental (la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud – SEVESC), ce document posera les bases des actions de sensibilisation que le Département pourra mener en tant qu'acteur engagé dans le monde de l'eau.



La sensibilisation menée par le Département et son délégataire





Les services du Département agissent sur les éléments constitutifs du système d'assainissement et les berges de Seine pour mettre leur expertise au service de ces objectifs. Des collaborations sont nouées avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de la Seine pour mener des politiques et des actions coordonnées, amplifiant les résultats des actions de chacun.

Le Département a délégué le volet exploitation du service public d'assainissement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont le titulaire pour la période 2019-2030 est la SEVESC.

Le Département et son délégataire sont bien sûr les garants de la Politique de l'eau, mais toutes les parties prenantes, et notamment les citoyens, les entreprises, peuvent également devenir acteurs de ce collectif au service de l'eau.

En effet, la quantité et la qualité des effluents qui transitent dans le réseau (issus des usages domestiques, industriels, du ruissellement des pluies dans la ville) et reviennent à la Seine, soit directement, soit après dépollution par les usines d'épuration, impactent directement la qualité du milieu naturel et la biodiversité. Par exemple, un déchet ou un produit polluant jeté dans une grille ou un avaloir en bordure de route, peut se retrouver dans le fleuve lors d'un orage important générant un déversement. Une lingette jetée dans les toilettes contribue aussi à obstruer les dégrilleurs des stations d'épuration entraînant des débordements des eaux non dépolluées dans le milieu aquatique récepteur...

Chacun à son échelle peut donc contribuer à l'amélioration du système et venir ainsi démultiplier les résultats obtenus.

Ainsi, le Département et la SEVESC, de manière complémentaire, ont mis en place un programme de communication s'adressant à tous les publics.

Les actions de la SEVESC

La SEVESC, dans le cadre de son contrat de délégation a en charge :

- l'exploitation courante du service, et la relation avec les usagers ;
- la réhabilitation des canalisations selon un programme pluriannuel défini par le Département ;
- l'entretien du patrimoine ;
- l'exploitation, la maintenance et le renouvellement fonctionnel et patrimonial des équipements électromécaniques, ainsi que des outils numériques d'aide à la gestion ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action et travaux pour la réduction des déversements au milieu naturel ainsi que celle des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre ;
- le contrôle de l'ensemble des branchements au réseau départemental du secteur séparatif du territoire ;
- l'interconnexion de tout le système informatique autour d'un unique outil de synthèse et de visualisation ;
- la mise en place d'une maquette numérique 3D du réseau et des ouvrages départementaux ;
- le traitement des demandes de renseignements « DT/DR et DICT », relatives aux travaux réalisés à proximité des ouvrages d'assainissement ;
- le développement du système d'information géographique décrivant le patrimoine d'assainissement.

La SEVESC a identifié 5 objectifs de communication sous l'enjeu « Pour que chacun profite de la Seine » :

- Rendre la Seine plus belle ;
- Préserver la qualité de vie des altosequanais ;
- Un service plus résilient ;
- Innover pour préserver le patrimoine ;
- Agir pour un service exemplaire.

Les moyens mis en œuvre se déclinent ainsi :

Enjeu	Pour que chacun profite de la Seine				
Objectifs	1. Rendre la Seine plus belle	2. Préserver la qualité de vie des altosequanais	3. Un service plus résilient	4. Innover pour préserver le patrimoine	5. Agir pour un service exemplaire
Moyens (synthèse des engagements du contrat)	1.A Pilotage prédictif du réseau	2.A Des chantiers mieux acceptés	3.A Faire face aux événements extrêmes	4.A Le Building Information Modeling (BIM)	5.A Une agence dédiée pour renforcer les moyens locaux
	1.B Gestion de l'eau de pluie à la parcelle	2.B Les odeurs du réseau traitées par des méthodes innovantes	3.B Un service économe en ressources naturelles	4.B Une maquette numérique 3D	5.B L'accès aux données pour fixer les orientations du service
	1.C Supprimer les déchets flottants	2.C Les usagers de la route alertés de la présence des travaux	3.C Imaginer le service de demain	4.C Vers une maintenance prédictive des équipements	5.C Des coopérations avec les acteurs du territoire
	1.D Maîtrise des entrants	2.D Des mesures pour limiter l'impact des travaux	3.D Accompagner la transformation des compétences		5.D Un comité prospectif pour anticiper les enjeux de demain



En savoir plus

« La politique de l'eau 2022 du Département des Hauts-de-Seine »

Solidarité et complémentarité entre les acteurs de l'eau (p.47 et suivantes)

Les actions du Département

Le Département a pour sa part la mission de :

- développer une culture commune avec les partenaires dans le domaine de l'assainissement (solidarité amont-aval), et dans celui de l'aménagement des berges de Seine (Voies navigables de France, HAROPA Ports de Paris, villes...);
- optimiser l'exploitation du réseau d'assainissement pour limiter les volumes annuels rejetés en Seine ;
- intégrer la gestion durable des eaux pluviales dans les pratiques d'urbanisation pour limiter les volumes transportés par le réseau ;
- créer des ouvrages de stockage et de régulation des eaux pluviales ;
- maintenir et réhabiliter le patrimoine d'assainissement ;
- adapter les réseaux existants aux projets de voirie et de transport ;
- aménager les berges de Seine.

4 objectifs de communication ont été identifiés sous l'enjeu

« Sensibiliser pour que chacun devienne acteur » :

- Révéler le patrimoine caché (invisible) ;
- Partir à la découverte des femmes et des hommes au service de l'eau ;
- Préserver ensemble le milieu naturel ;
- S'adapter face au changement climatique.

Les moyens mis en œuvre se déclinent ainsi :

Enjeu	Sensibiliser pour que chacun devienne acteur			
Objectifs	1. Révéler le patrimoine caché (invisible)	2. Des femmes et des hommes au service de l'eau	3. Préserver ensemble le milieu naturel	4. S'adapter face au changement climatique
Moyens	1.1 Dévoiler les ouvrages d'assainissement et leurs fonctions	2.1 Les métiers de l'assainissement	3.1 Replacer l'assainissement et les berges dans le cycle de l'eau	4.1 Rafraichir la ville
	1.2 Expliquer les chantiers	2.2 La sécurité des interventions	3.2 Maîtriser la qualité des flux entrant dans le réseau	4.2 Préserver la ressource en eau
	1.3 Des outils au service d'une meilleure connaissance	2.3 La prévention des accidents	3.3 Maîtriser la qualité des flux sortant du réseau	4.3 La protection des ouvrages contre les inondations dues aux crues
		2.4 Les partenariats et la solidarité amont-aval entre les acteurs de l'eau	3.4 Le citoyen acteur	4.4 Les conséquences des phénomènes climatiques exceptionnels
				4.5 S'inscrire dans la résilience

Tous acteurs :
« quand on connaît bien,
on agit mieux »



Chaque citoyen doit devenir un acteur éclairé, capable d'évaluer l'impact de ses propres actions sur son environnement et plus particulièrement sur la qualité de l'eau.

Les parties prenantes

L'élaboration de la Politique de l'eau a fait l'objet d'une grande concertation qui s'est déroulée d'avril à septembre 2022.

A l'issue des bilans réalisés sur le Schéma départemental d'assainissement de 2005 et sur le Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges de 2006, les services des communes et les établissements publics territoriaux (EPT) ont été consultés pour recueillir leurs visions des actions à poursuivre ou engager dans la décennie à venir. Des échanges avec les acteurs du fleuve (Voies Navigables de France, HAROPA PORTS,..) ont également enrichi cette étape de réflexion.

Les enjeux ont ainsi pu être dégagés et, pour le volet Berges de Seine, des fiches actions proposées permettant ainsi de poser le cadre d'une seconde étape d'échanges, au niveau des élus.

Ainsi, les 36 maires et les 46 Conseillers départementaux ont été conviés à l'exposition «le chemin de l'eau, entre le visible et l'invisible», autour des enjeux de l'assainissement et de l'aménagement des berges de Seine, deux piliers du petit cycle de l'eau. VNF et HAROPA PORTS, gestionnaires du fleuve, ont également été invités à s'exprimer.

Cette exposition qui s'est tenue du 20 juin au 19 septembre 2022 comprenait 12 panneaux explicatifs, deux films permettant d'appréhender l'assainissement et le fleuve en images, une frise de l'Alto-Seine parc déployant les berges de Seine sur un support de 8 mètres de long et proposant les sites sur lesquels des potentialités d'aménagement avaient été repérées. 140 personnes l'ont visitée et ont ainsi pu s'approprier les enjeux départementaux.

*Exposition du 20 juin au 19 septembre 2022
à l'Espace Grande Arche de l'Hôtel du Département*

L'objectif de ces temps d'échanges dédiés étaient de permettre de partager les enjeux identifiés, de les discuter et d'enrichir le contenu des documents constitutifs de la Politique de l'eau.

Les documents ont été largement diffusés par voie électronique (panneaux d'exposition, schéma des berges et schéma directeur départemental de l'assainissement en versions provisoires) afin de permettre un retour des observations de chacun pour fin juillet 2022.

Le président Georges Siffredi a invité les élus à une réunion de synthèse de la concertation le 20 septembre 2022 à l'occasion de laquelle a été annoncée la présentation de la Politique de l'eau à l'Assemblée départementale fin 2022.

Les panneaux de l'exposition et les films sont restés disponibles sur le site internet du Département à la rubrique « eau et assainissement ».

Voir tableau (p11)

*Cette action est à rapprocher des moyens
1.1 - 2.4 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 4.1 - 4.4 - 4.5*

Le citoyen

LA POLITIQUE DE L'EAU DU DEPARTEMENT : LES GRANDS ENJEUX

La présentation de la Politique de l'eau à la séance du 16 décembre 2022 est la 1^{ère} étape de communication à l'adresse du grand public sur les enjeux liés à l'eau. Le document constitué de ses 5 livrets est mis à disposition sur le site internet du Département. Un supplément au magazine départemental HDSmag de janvier-février 2023 est consacré à la Politique de l'eau.

Une grande sensibilité au changement climatique s'est développée dans la population mais les défis qu'il représente dans le domaine de l'eau sont peu connus. La sécheresse de l'été 2022 a cependant mis en exergue la question de la fragilité de la ressource en eau et les impacts sur les niveaux des fleuves et des rivières, sur les forêts, sur l'agriculture... Chacun a été interpellé sur ses habitudes de consommation. Il reste à révéler la partie invisible de la gestion de l'eau, l'assainissement, et à expliquer en quoi elle joue un rôle déterminant dans la protection du milieu naturel.

Voir tableau (p11)

Cette action est à rapprocher des moyens
1.1 - 2.4 - 3.1 - 3.2 - 3.3 - 4.1 - 4.2 - 4.4 - 4.5





LES BONS GESTES DU QUOTIDIEN

Ceux qui ont l'occasion d'expliquer le système d'assainissement à des personnes ignorantes de son fonctionnement témoignent systématiquement du très grand intérêt qu'ils éveillent chez leurs interlocuteurs. La perception de l'« égout » change totalement lorsqu'on comprend qu'il est un outil au service de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

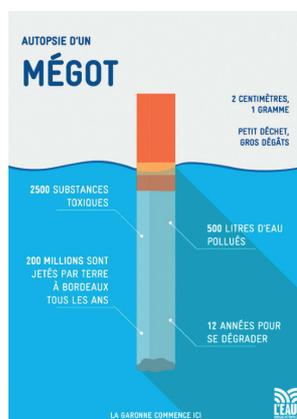
Il est alors possible de comprendre l'impact des comportements individuels et collectifs sur le milieu naturel.

Plusieurs actions seront régulièrement menées à l'adresse du grand public :

- Un rappel du petit cycle de l'eau : le site du Département sera support d'une infographie détaillée très pédagogique ;
- Des messages du type **NE RIEN JETER DANS LA RUE** car **ICI COMMENCE LA SEINE** sous forme de messages de pluies à implanter près des grilles ou avaloirs (bouches d'engouffrement des eaux de pluie le long des chaussées). À cette occasion, le chemin de la canette ou du mégot qui passe dans l'avaloir sera raconté. Ces messages seront prioritairement implantés dans le secteur sud du Département dont les eaux pluviales, recueillies dans un tuyau dédié, sont directement envoyées en Seine sans traitement préalable.



Exemple de communication www.lorient-agglo.bzh



Exemple de communication www.bordeaux-metropole.fr

- Des dispositifs similaires mais éphémères pourront être utilisés pour des opérations plus ponctuelles comme par exemple accompagner une opération de nettoyage des déchets le long de la Seine lors de la World Clean Up Day ;
- Des articles dans la « Petite abeille » et le « HDS magazine » à l'occasion d'évènements liés à l'eau (Journée mondiale de l'eau, Journée des Océans...);
- Une communication sur les lingettes qui, jetées dans les toilettes, créent de véritables « casse-têtes » pour les dégrilleurs des usines de pompage et d'épuration dont la fonction est de débarrasser les effluents transportés des déchets les plus gros. **LES LINGETTES C'EST DANS LA POUBELLE ;**

- Les polluants issus de l'activité domestique.

Les produits du quotidien peuvent impacter le bon fonctionnement des stations d'épuration et avoir des conséquences néfastes sur la Seine qui reçoit les eaux épurées en sortie de station. En effet, certains produits chimiques peuvent dégrader les bactéries en actions dans le traitement des eaux usées et en diminuer l'efficacité. Certains polluants contenus dans les pesticides ou dans les plastiques ne sont pas traités par la station d'épuration et contribuent à dégrader la biodiversité du fleuve.

Une communication spécifique sera régulièrement organisée sur ces sujets à l'occasion d'évènements dédiés à l'eau, aux fleuves, à la biodiversité et aux océans afin d'aider à la prise de conscience des usagers et les aider à s'interroger sur les produits de leur quotidien.

En déchèterie



Produits chimiques

Jeté en déchèterie, les déchets ménagers spéciaux ne polluent pas les eaux et respectent l'environnement.



Huiles et graisses

Déposées en déchèterie, ces matières ne bouchent pas les égouts et facilitent le traitement des eaux usées.

À la poubelle



Objets solides

À la maison ou dans la rue, les objets jetés à la poubelle ne bouchent pas les canalisations des égouts ni les pompes des stations de traitement.

En pharmacie



Médicaments

Apportés en pharmacie, les médicaments périmés ou entamés ne polluent pas les eaux et respectent l'environnement.

Issu du document « Eaux usées, les bons gestes » - Site de la Métropole du Grand Lyon



Voir tableau (p11)

*Cette action est à rapprocher des moyens
3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 4.2*

LES PRIX DE L'EAU ET LES MOYENS DEDIES

- Si le monde de l'assainissement est méconnu, il en est de même des moyens financiers dédiés à l'eau. Cela alors même que chaque usager paie, au travers de sa facture d'eau potable, les redevances destinées aux maîtres d'ouvrages de l'assainissement. A noter que très souvent les résidents de bâtiments collectifs ne voient pas la facture globale (de l'ensemble de l'immeuble) qui est reçue puis reventilée aux occupants généralement sur des critères de surfaces et non de volumes consommés.

Dans les Hauts-de-Seine la compétence assainissement est partagée entre les établissements publics territoriaux (EPT) en charge de la collecte, le Département et Hydreaulis qui assurent le transport des effluents, et le Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui gère les stations d'épuration et renvoie les eaux traitées dans le milieu naturel.

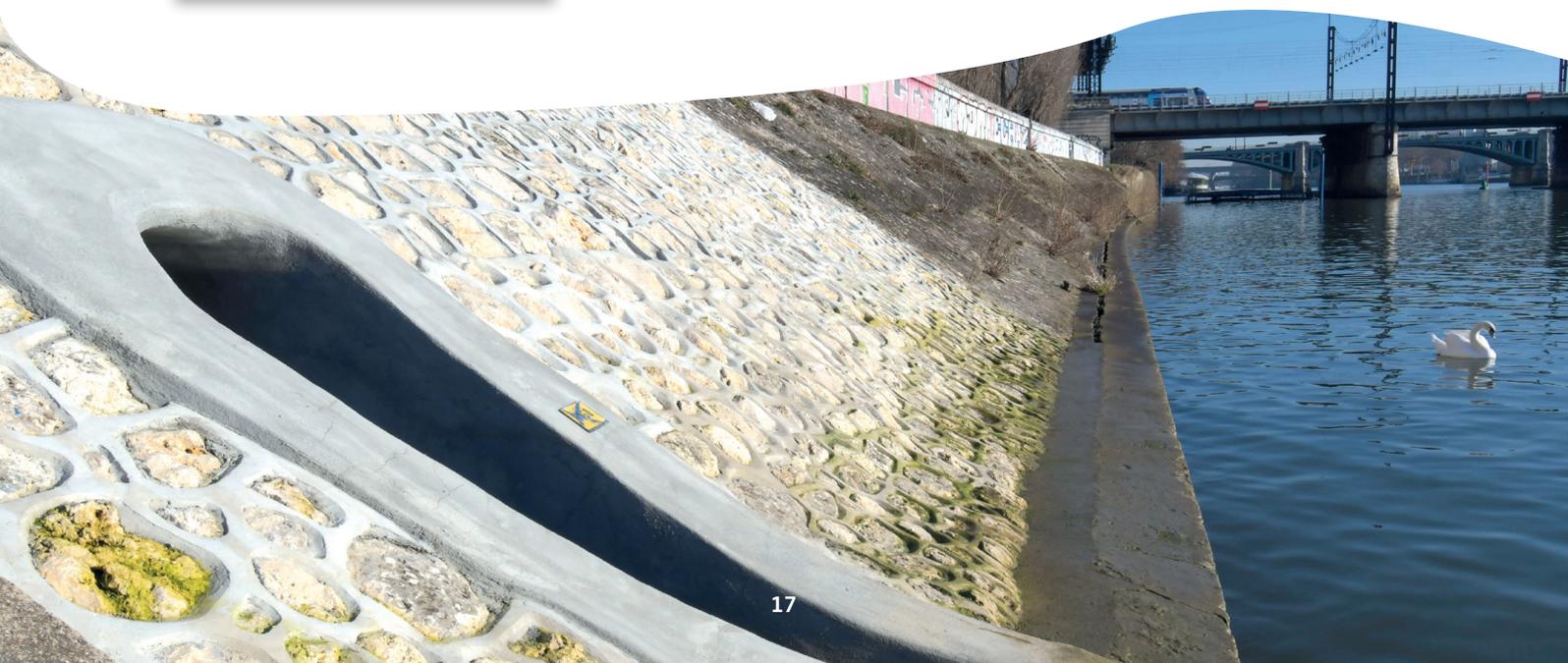
Le site internet du Département sera support d'une infographie détaillée et pédagogique de la facture d'eau permettant à chacun de comprendre à quelle hauteur il contribue à la bonne gestion de l'eau.



- Chaque année, le Département produit le Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif (RPQS). Ce document réglementaire est destiné aux usagers et peut librement être consulté sur le site internet du Département. Une communication sera menée annuellement à l'issue de l'approbation de ces rapports par l'Assemblée départementale afin d'inviter les alto-séquanais à consulter ce document très riche en informations sur les ressources humaines et financières mises en œuvre pour l'exercice de la compétence départementale et les principales actions menées.

 **Voir tableau (p11)**

*Cette action est à rapprocher des moyens
3.4 - 4.2*





Visite du bassin de stockage d'Issy-les-Moulineaux pour les agents départementaux à l'occasion de la journée mondiale de l'eau en mars 2022

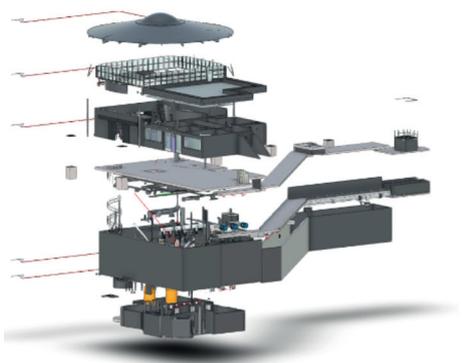
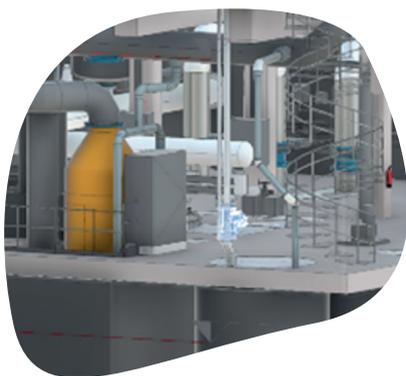


Illustration d'une station en image 3D (source : SEVESC)

LA DECOUVERTE D'OUVRAGES EXISTANTS

Le patrimoine départemental est riche en ouvrages peu communs par leurs fonctions et leurs dimensions. Les stations de relevage par exemple, qui permettent d'assurer la continuité de la fonction assainissement, d'une part en relevant les eaux à transporter lorsque celles-ci arrivent dans un point bas et doivent poursuivre leur chemin jusqu'à la station d'épuration, d'autre part, en période de crue de la Seine, afin d'éviter l'inondation du réseau à un moment où celui-ci ne peut plus être délesté dans la Seine de manière gravitaire. Ces ouvrages ponctuent les berges de Seine de leur présence et laissent entrevoir ce lien qui existe entre le réseau d'assainissement et le fleuve. Les bassins de stockage des eaux pluviales qui accueillent les eaux de pluie le temps de l'orage et évitent ainsi les débordements des réseaux sur les chaussées sont également des ouvrages singuliers dont l'existence est difficile à deviner.

Des visites seront proposées aux alto-séquanais, en lien avec l'exploitant du réseau, à l'occasion de journées telles que les Journées du patrimoine ou les Journées de l'innovation afin de permettre au grand public d'apprécier le niveau de technicité nécessaire à la bonne marche du service de l'assainissement. Elles permettront notamment de présenter les dispositifs mis en place pour protéger les ouvrages en cas de crues et améliorer la résilience du réseau en cas d'évènements extrêmes.

Les spécificités de nombreux ouvrages (profondeur, mesures de sécurité particulières) ne permettent pas de les faire visiter aux particuliers. A l'horizon 2025, il sera possible de proposer des visites virtuelles grâce à la modélisation 3D de l'ensemble du réseau et de ses équipements.

Voir tableau (p11)

*Cette action est à rapprocher des moyens
1.1 - 1.3 - 2.1 - 2.2 - 3.4 - 4.3 - 4.5*

LA DECOUVERTE DES METIERS

Partager sur les métiers et les compétences qui se développent au cœur du monde de l'eau est aussi une manière de mieux faire comprendre toutes les facettes de ce qui le constitue.

C'est un univers fortement technique où se côtoient des techniciens, des ingénieurs chargés d'opérations intervenant sur les réseaux ou les berges, des hydrauliciens, des géomaticiens, des spécialistes du milieu naturel... ces femmes et ces hommes sont les garants du bon état du patrimoine départemental et se mobilisent pour la protection de l'environnement.

Des vidéos témoignages seront réalisées pour permettre des zooms sur ces métiers. Leur diffusion sur le site du Département et sur les réseaux sociaux contribueront à donner de la visibilité à ces agents qui agissent pour le service public de l'assainissement et aussi, à donner à d'autres l'envie de les rejoindre.

Nos collaboratrices ont la parole



« Nos missions s'inscrivent en faveur d'une gestion durable du cycle de l'eau, et respectueuse de cette ressource. C'est un domaine riche qui mobilise des champs scientifiques transverses comme la biologie, la chimie, ou l'hydraulique, et des compétences variées, en gestion de projets, résolution de problèmes, suivi de travaux, etc. C'est passionnant, en particulier pour un jeune ingénieur ! »

Lire le témoignage de Cécile Cornut, chargée d'études en métrologie



« Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation et limiter les rejets d'effluents dans la Seine, afin de préserver la biodiversité. J'ai le sentiment ici de ne pas subir le compromis. Nous avons les moyens de proposer des solutions durables, qui répondent aux besoins, sans avoir à arbitrer sur leur qualité. »

Lire le témoignage de Natacha Brasnus, chargée d'opérations d'assainissement

Exemples de publication du Département « Marque-employeur »

 **Voir tableau (p11)**

*Cette action est à rapprocher des moyens
2.1 - 2.2 - 2.3*

LA DECOUVERTE DES PROJETS

Les projets menés par le Département sont nombreux. Ils contribuent à la bonne gestion patrimoniale (travaux de réhabilitation des ouvrages), à l'optimisation du fonctionnement du réseau d'assainissement (création de maillages entre réseaux, automatisation des déversoirs d'orage), ou encore à l'amélioration de la biodiversité (renaturation des berges).

Les projets impactent la vie des riverains au moment de la mise en œuvre des travaux, mais leur objet peut rester obscur, d'autant qu'il n'est pas rare qu'en fin de travaux, plus rien ne soit visible à l'œil du promeneur.

Des animations 3D et/ou des films relatant la vie des ouvrages et du chantier seront réalisés et présentés aux altosequanais. Des films pédagogiques permettront la compréhension des objectifs recherchés en lien avec les enjeux de la politique de l'eau départementale, mais aussi les contraintes des interventions en milieux particulièrement contraints.

Pour les projets concernant les berges de Seine, une phase de concertation, adaptée au contexte de chaque secteur, permettra de recueillir les avis et propositions des riverains et des parties prenantes au projet. Il faudra explorer des voies de concertations innovantes pour dépasser le cadre souvent trop rigide des traditionnelles réunions de présentation qui ne permettent pas toujours l'expression de tous. Il faudra utiliser les outils numériques comme un moyen d'atteindre et de donner la parole au plus grand nombre, mais aussi aller à la rencontre des habitants sur le terrain (marchés, à proximité des sites à l'étude...) pour vraiment comprendre leurs besoins et leurs aspirations pour la ville de demain.



Panneau de chantier pédagogique d'assainissement.

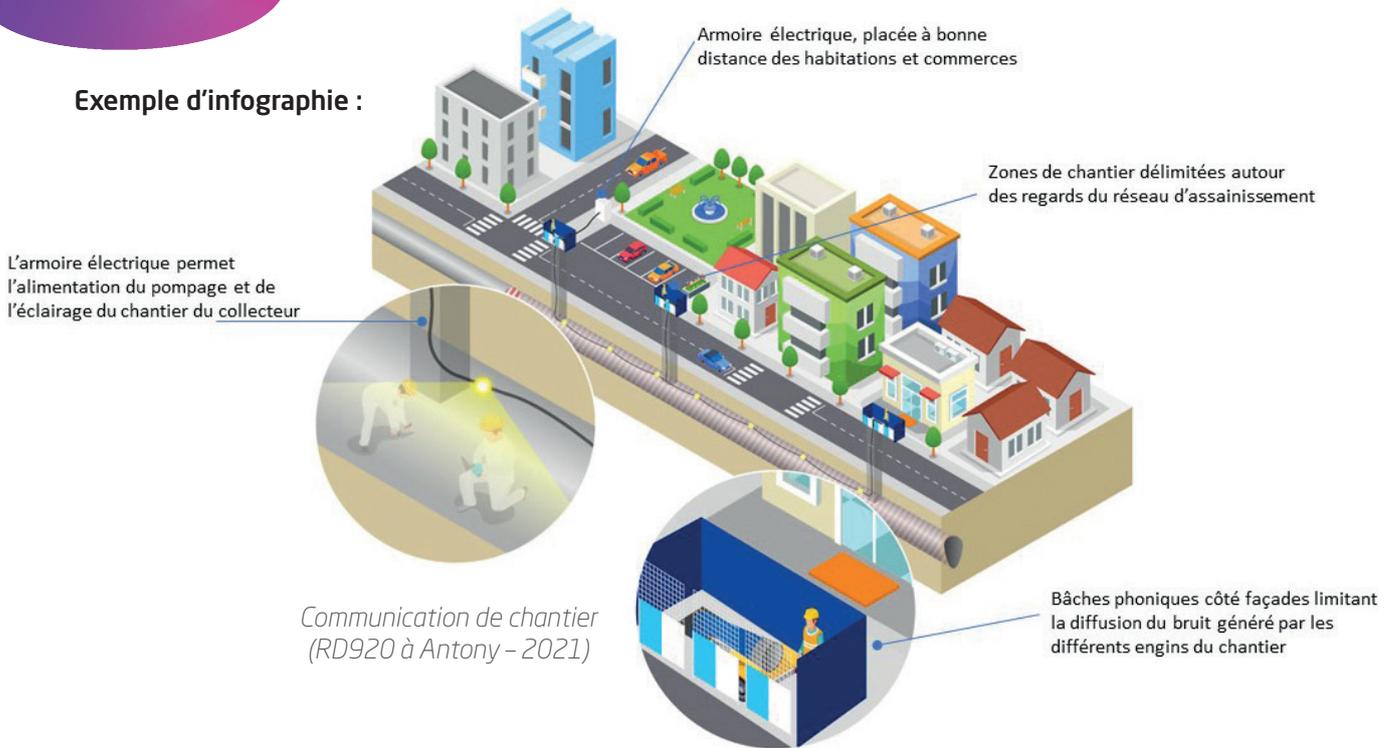


Concertation sur l'aménagement des berges à Asnières-sur-Seine

 **Voir tableau (p11)**

Cette action est à rapprocher des moyens
1.1 - 1.2 - 2.2 - 2.3 - 3.4

Exemple d'infographie :



Exemples de vidéos :



Automatisation d'un déversoir d'orage (Asnières-sur-Seine)



Réhabilitation d'un collecteur visible (Vaucleross)



Réalisation d'un bassin de stockage des eaux pluviales (Issy-les-Moulineaux)



Réhabilitation de collecteurs non visibles (Chemin de la Vallée au Loups)



Films réalisés pour l'exposition de la Politique de l'eau

L'EAU DE PLUIE, L'ALLIÉE QU'IL NOUS FAUT MAÎTRISER

L'un des enjeux majeurs des années à venir est la bonne gestion durable des eaux pluviales. L'eau de pluie ne doit plus être vue comme un élément gênant à évacuer par le tout-tuyau, mais bien comme une alliée de nos vies et de nos villes. Elle doit être infiltrée au plus près de l'endroit où elle tombe. Elle doit nourrir les sols, alimenter la végétation et les nappes souterraines, être récupérée pour être réutilisée.

L'adaptation au changement climatique que nous connaissons déjà aujourd'hui passe par la prise de conscience que chacun à son échelle peut jouer un rôle dans la désimperméabilisation de la ville et la préservation de la ressource en eau.

Une sensibilisation aux méthodes d'infiltration et de réutilisation des eaux pluviales pourra être menée à travers des films didactiques et des mises en valeur d'aménagements vertueux.



En secteur séparatif où les eaux pluviales sont dirigées vers un tuyau d'évacuation dédié qui se déverse directement dans la Seine, il faut également sensibiliser les propriétaires à la bonne conformité de leurs branchements à l'assainissement. Les eaux usées doivent être bannies de ces réseaux d'eaux pluviales.

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT SEVESC

Êtes-vous Bien branchés? Assainissement Ce que dit la loi Gérer mon rendez-vous Le mémo Des bons gestes

Tous bien branchés?

Pour une meilleure eau de Seine

Vérifions que votre habitation est bien branchée au réseau public d'assainissement. Un geste simple pour préserver votre environnement.

La bonne conduite pour ne pas polluer la Seine

 **Voir tableau (p11)**

Cette action est à rapprocher des moyens
3.2 - 3.3 - 3.4 - 4.1 - 4.2





LES COLLEGIENS, NOS ALLIÉS POUR DEMAIN

Les jeunes générations sont très sensibles aux questions environnementales et sont soucieuses du monde qui est en train de se construire. Il s'agit de leur donner les clés pour comprendre les interactions entre l'activité humaine et le milieu naturel. Telle est l'ambition du programme Eco-collège.

Ce dispositif s'adresse aux collèges publics et privés sous contrat. Il réunit un ensemble d'aides et d'outils gratuits et mis à disposition des chefs d'établissement, des enseignants et du personnel des collèges pour les accompagner dans une démarche pérenne de développement durable :

- Les médailles du Développement Durable (les MEDDAILLES), dispositif annuel de valorisation des actions des collèges publics en matière de développement durable pourront encourager les jeunes à proposer des actions concrètes dans le domaine de l'eau ;
- Des animations gratuites de sensibilisation à l'environnement et au développement durable sont proposées. Elles s'organisent sur une à deux heures, en classes entières ou en demi-classes, en fonction de la thématique choisie. Elles s'adressent, en général, à tous les niveaux scolaires du collège. L'animateur se déplace en classe, avec le matériel nécessaire.

La thématique « eau » fait l'objet d'un module particulier : « Le petit cycle de l'eau : pour une meilleure protection de la ressource en eau, de l'environnement et des réseaux d'assainissement ». Il vise à faire comprendre et connaître les différentes étapes du « petit cycle de l'eau », à apprendre d'où vient l'eau que l'on consomme et où elle finit sur le territoire des Hauts-de-Seine et à identifier les « bons gestes » pour en préserver la qualité.

Le Département valorisera également les actions qu'il met en œuvre dans l'aménagement du territoire et au cœur des bâtiments dont il est propriétaire, notamment les collèges.

A ce titre le programme Ilot vert, programme de végétalisation des cours de collèges, est exemplaire. Il appelle les collégiens à participer à la réflexion sur leur lieu de vie avec un focus sur l'adaptation aux enjeux environnementaux. Cette action a un bénéfice immédiat pour les occupants des collèges mais également un bénéfice à long terme en cela qu'il sensibilise les jeunes aux enjeux à long terme en les rendant acteurs.



Collège Jean-Macé à Clichy



Voir tableau (p11)

Cette action est à rapprocher des moyens
3.1 - 3.4 - 4.1 - 4.2 - 4.4

Les entreprises

Les entreprises, que ce soit des petites structures d'artisanat ou des grandes installations industrielles (agroalimentaire, blanchisseries, centrales à béton...) génèrent des rejets pouvant impacter la qualité des effluents. C'est également le cas des établissements hospitaliers.



Exemples d'activités industrielles

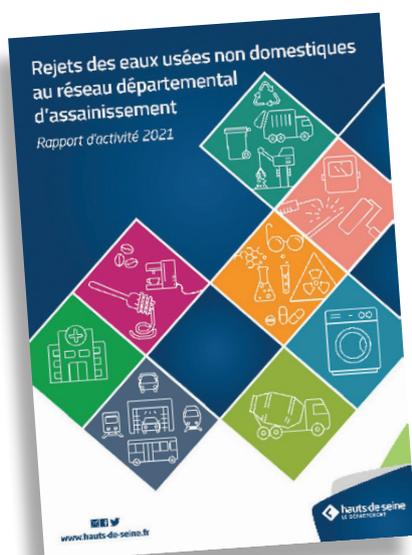
Les rejets de ces activités sont encadrés par des obligations réglementaires. Le Département délivre des documents tels des arrêtés d'autorisation et conventions de déversements fixant pour tout site qui rejette des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement départemental, des valeurs seuils et une autosurveillance.

La politique de sensibilisation du Département se déploie à plusieurs niveaux :

- L'information des parties intéressées sur les impacts et risques que représentent certains rejets pour la sécurité des travailleurs, le fonctionnement des ouvrages et la qualité du milieu naturel ;
- L'accompagnement des industriels dans l'exploitation de leur dispositif de traitement des eaux et dans le suivi de leur autosurveillance, seule manière de garantir l'efficacité du système mis en place au bénéfice de la qualité de l'eau.

Le Département au-delà de son rôle réglementaire, se positionne en ressource, en partenaire, pour les responsables de sites et leurs équipes, afin de trouver les solutions les plus adaptées à leurs contraintes.

Le rapport d'activité annuel a vocation à devenir un support à la bonne compréhension du rôle de chacun dans la gestion des eaux usées non domestiques.



Voir tableau (p11)

*Cette action est à rapprocher des moyens
2.2 - 2.3 - 3.1 - 3.2 - 4.2*

Les collectivités et leurs partenaires

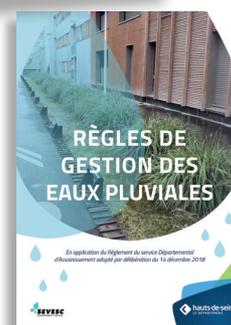
La gestion de l'eau a besoin d'être menée selon le principe de la « solidarité amont-aval ». Les maîtres d'ouvrage intervenant sur le chemin de l'eau sont multiples et leurs actions coordonnées sont porteuses d'améliorations continues qui doivent se poursuivre.

En parallèle de toutes les actions visant le bon entretien du réseau et de ses équipements, le volet de la bonne gestion des eaux pluviales fait l'objet de nombreux échanges à l'échelle de tout le territoire francilien. Si on ne peut étendre le réseau à l'infini, on peut limiter les apports de volumes d'eau arrivant dans le réseau existant.

A ce titre, le Département a lui-même souhaité être exemplaire en faisant évoluer son approche des projets. Les solutions d'infiltration sont explorées sur tous les projets de bâtiments, de voirie et d'aménagement de parcs. Cette démarche a été formalisée dans le Contrat de territoire «eau et climat» 2020-2024 (CTEC) signé avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la période 2020-2024 .

L'animation portée par le Département s'adresse aux acteurs de l'aménagement qu'ils soient publics (services urbanisme et techniques des communes, EPT...) ou privés (constructeurs, particuliers...). Elle continuera à se décliner à travers :

- Une **réflexion partagée** avec les villes sur les prescriptions à faire figurer dans les documents d'urbanisme en matière de gestion des eaux pluviales, notamment l'obligation de déconnecter ces dernières du réseau d'assainissement ;
- L'**accompagnement** des villes dans l'intégration de la prise en compte de l'eau dans l'ensemble des projets publics (aménagements des espaces publics ou construction de bâtiments) bénéficiant de financements départementaux ;
- Les **échanges techniques** sur les projets ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire ne répondant pas aux prescriptions du règlement du service départemental d'assainissement. Les pistes d'amélioration sont explorées et des solutions recherchées avec les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage ;
- L'**organisation de journées techniques ou colloques** s'adressant à tous les professionnels de l'aménagement, où les visites de terrain et les retours d'expérience permettent de voir très concrètement les techniques qu'il est possible de mettre en place, seules ou associées à d'autres, pour gérer les eaux pluviales à la parcelle ;
- L'édition de **documentation** permettant de rappeler les obligations et leurs fondements, mais donnant aussi des outils pour trouver des solutions adaptées à chaque projet ;
- Les visites des chantiers en cours ou des ouvrages existants, aussi bien en berges qu'en assainissement, sont également des moments privilégiés de partage et sources d'amélioration continue.



Voir tableau (p11)

Cette action est à rapprocher des moyens
2.4 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 4.1 - 4.2

CONCLUSION

Au lendemain d'un été particulièrement sec et d'un mois d'octobre 2022 exceptionnellement chaud, les questionnements sur la gestion de l'eau prennent un relief tout particulier. La prise de conscience sur le réchauffement climatique a progressé dans la population.

La Politique de l'eau 2022 ne peut que s'inscrire dans ce contexte où l'implication de chacun dans l'adaptation au changement climatique est indispensable pour préserver les eaux de surfaces et les eaux souterraines dont la disponibilité et la qualité conditionnent l'évolution du territoire.

La mise en lumière de ce monde invisible qu'est l'assainissement permettra de mieux faire comprendre les enjeux liés à l'eau et donnera ainsi la possibilité à tous d'agir à sa préservation pour les générations futures.





Crédits

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Direction de l'Eau

Pôle Attractivité, Culture et Territoire

57 rue des Longues Raies

92731 Nanterre Cedex

www.hauts-de-seine.fr

Ce document a été réalisé par les agents de la Direction de l'Eau

Conseil, conception : Quatrevingtdouze

Crédits iconographiques :

© CD92 / © CD92 - Direction de l'eau / © CD92 - Willy Labre / © CD92 - Olivier Ravoire / © CD92 - Julia Brichler /

© CD92 - Jean-Luc Dolmaire / © Hunter Consultants / © Quatrevingtdouze / © Sevesc

Nous nous sommes efforcés d'appliquer les prescriptions légales concernant les droits iconographiques.
Quiconque se considère autorisé à faire valoir des droits est prié de s'adresser au Département des Hauts-de-Seine.

Ce document s'inscrit dans la "politique de l'eau" du Département des Hauts-de-Seine.



La politique de l'eau 2022 du Département des Hauts-de-Seine

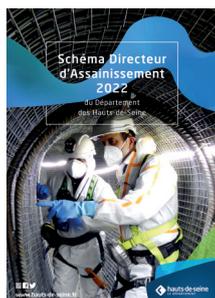


Schéma Directeur d'Assainissement 2022 du Département des Hauts-de-Seine



Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022 du Département des Hauts-de-Seine



Contrat de territoire «eau et climat» 2020-2024 entre le Département des Hauts-de-Seine et l'agence de l'eau Seine-Normandie



Actions de sensibilisation à la politique de l'eau du Département des Hauts-de-Seine

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Département



www.hauts-de-seine.fr